



AIDES FINANCIERES

PLAN DE RELANCE

Tourisme durable

Plus d'informations

Chambre d'agriculture de la Marne

Tél.03.26.64.08.13

accueil@marne.chambagri.fr



marne.chambre-agriculture.fr

Type de mesures	Qui peut en bénéficier ?	Comment en bénéficier ?	Calendrier de mise en œuvre
<p>Fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable</p> <p>Soutenir, via des aides financières (subventions), vos initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation (ingénierie, investissement) de vos projets. Les projets, individuels ou collectifs, seront sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique.</p> <p>Un cofinancement de ce programme à parité par des partenaires privés sera recherché. L'accès au fonds permettra également aux porteurs sélectionnés de bénéficier d'outils complémentaires (prêts, garanties) de la part de Bpifrance et de la Banque des territoires.</p> <p><u>Axes prévus dans le fonds « tourisme durable » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1000 Restaurants durables : ~10 millions € (donc +/- 10000€ par restaurant) - Activités de restauration commerciale, services traiteurs, fermes auberges, etc. dans des communes de < 20000 habitants ; - Diagnostic activité sur la gestion des matières et flux : eau, électricité, matières premières à objectif : réduire l'impact environnemental et économique (p.ex. en travaillant sur la réduction du gaspillage alimentaire) - Une fois le diagnostic posé, l'ADEME intervient avec une proposition de plan d'actions et des subventions issues 	<p>Les opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM...), notamment les restaurateurs et les hébergeurs implantés dans les zones rurales en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ceux exerçant des activités de restauration notamment dans les communes rurales de moins de 20 000 habitants - ceux exerçant des activités d'hébergement touristique, en particulier dans les territoires ruraux (rénovation énergétique, plan d'économie circulaire, plan d'économie d'énergie, préservation des milieux, réduction d'émission de gaz à effet de serre, solutions innovantes en faveur d'un tourisme durable, etc.) 	<p>Appels à projets via l'Agence de la transition écologique (anciennement ADEME)</p>	<p>Le fonds sera doté d'ici la fin de l'année dans la loi de finances pour 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2020 – janvier 2021 Phase I : Appel à manifestation d'intérêt en vue de développer les partenariats pour déployer ce fonds. Les structures qui peuvent justifier qu'ils représentent suffisamment de « cibles finales » (p.ex. % du total des agriculteurs en agritourisme accompagnés) peuvent y répondre ; - Février – mars 2021 Phase II : Appel à projets sur la base d'une plateforme régionalisée. Il reste à définir quelles actions seront traitées directement par l'ADEME et lesquelles seront traités par ses

<p>du fonds ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions visant la transformation de l'alimentation dans la restauration au niveau local sont éligibles (p.ex. approvisionnement en CC, proposer des menus flexitariens,...) ; <p><u>Volet hébergement touristique</u> (hôtels, villages de vacances, campings,...) : 34 millions €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'objectif chiffré comme pour les restaurants en termes d'accompagnement - Axes : aide sur la gestion des flux (eau, énergie, déchets), rénovation du bâti, amélioration du confort d'été, sensibilisation des salariés et des clients aux enjeux du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique - Démarche complémentaire des actions/projets/certifications existantes (p.ex. écolabel) <p><u>Développement du Slow Tourisme</u> : 2 millions €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action portée par la DGE – consulter la page dédiée à cette démarche, comprenant des outils et tutoriels - L'agritourisme a toute sa place dans cet axe, une valorisation de Bienvenue à la ferme pourrait être une opportunité <p>Objectif : faire émerger et accompagner de nouveaux projets</p>			<p>partenaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021-2022 : Accompagnement et financement des projets selon une logique basée sur les étapes suivantes : Diagnostic, Plan d'actions, Financement du plan d'actions, Evaluation des résultats de l'action
--	--	--	---